

Clapiers, le 26 Septembre 2016

Marie Noëlle SIBIEUDE
36, Rue de Gascogne
34090 MONTPELLIER



Monsieur le Président

Montpellier Méditerranée Métropole
50, Place Zeus
34000 MONTPELLIER

OBJET : Modification simplifiée N°2 du PLU – Ville de Clapiers –

Monsieur le Président,

Le Conseil de Métropole du 28 Septembre prochain, examinera en son affaire N°14 et devra se prononcer sur la modification simplifiée N° 2 du PLU pour la commune de CLAPIERS.

Du 22 Août 2016 au 22 Septembre 2016 s'est tenue à Clapiers la mise à disposition du public concernant cette modification simplifiée N°2 du PLU.

A la lecture de la note de présentation mise à disposition des Clapiérois par la Commune (site internet et dossier présenté en Mairie) il apparaît qu'il s'agit de réduire l'emplacement réservé n°14, afin d'y implanter les services techniques de la ville.

Sur l'arrêté de Montpellier Méditerranée Métropole (N°A 2016-262) prescrivant l'engagement de cette modification du PLU, il est noté que ce projet a pour objet de réduire l'emplacement réservé n°13. Il en est de même sur la parution Midi Libre.

Au regard d'informations erronées sur la parcelle concernée, il est donc impossible de donner un avis sur cette modification du PLU. Par ailleurs, compte tenu de ces éléments la consultation publique me semble illégale puisque n'ayant pas portée sur l'emplacement réservé n° 13 comme votre assemblée en a décidé mais sur l'emplacement réservé n°14 comme le porter les documents mis à disposition du public en mairie de Clapiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.


Marie Noëlle SIBIEUDE
Conseillère Municipale